

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : mercredi 10 avril à 18 heures 30

Date de la convocation : 4 avril 2024

Date de l'affichage : 4 avril 2024

Présents : 11 **Représenté** : **Membres en exercice** : 13 **Absent** : 2

Présents : Véronique AMALRIC, Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ.

Pouvoirs :

Absent : Nicolas GAUBERT, Pierre-Manuel GARCIA.

Secrétaire : Daniel MARTINEZ

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30. Mr Daniel Martinez est désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 06 mars 2024 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire:

- Renonciation au droit de préemption :
Parcelle A 1301 (721m²) située 5 chemin de la Crouzette 285 000€ (Muneret, Meot-Lardy 95)
- Devis :
- électricité Pétanque

III – Subventions 2024 accordées aux associations locales :

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune comme suit :

4 900 € Comité des fêtes	200 € Comité de lutte contre le cancer
400 € Les Joyeux conducteurs de 2 CV	100 € Amicale des pompiers de Bize
1 100 € Coopérative scolaire	150 € Amicale des donneurs de sang
1 500 € Tennis club la Garenne	
500 € Conseil municipal des élèves	600 € Les chats libres de Mirepeisset
450 € Syndicat de chasse	1 000 € Ciném'Aude
225 € Pêche Val de Cesse	500 € Lumin et sens
400 € Boule de la Cesse	200 € Les tambours de la Cesse
1 360 € Chemins découverts	

Accord à l'unanimité Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

IV – Compte de gestion, compte administratif :

Compte administratif :

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2023.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire de la séance et quitte la salle. Monsieur Daniel Martinez est désigné Président de séance. Le conseil adopte le compte administratif à l'unanimité.

Accord à l'unanimité Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

Compte de gestion :

Madame le Maire,

- Rappelle le Code Général des Collectivités Territoriales et l'exercice 2023,

- Informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Narbonne Agglomération. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au CA 2023 de la Commune.

- Certifie l'identité de valeur entre les écritures du CA du Maire et les écritures du compte de gestion (CDG) du Trésorier.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif étant identiques et conformes. Le conseil adopte le compte de gestion à l'unanimité.

Accord à l'unanimité Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

V – Affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget 2024 :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Résultat de l'exécution	Recettes	754 657,48	261 617,82	1 016 275,3
	Dépenses	- 491 319,60	- 323 930,44	- 815 250,04
Solde d'exécution		263 337,88	-62 312,62	201 025,26

Résultat reporté N-1	503 900,25	-57 765,68	446 134,57
----------------------	------------	------------	------------

Résultat cumulé	767 238,13	- 120 078,3	647 159,83
-----------------	------------	-------------	------------

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2023

Le résultat cumulé de l'exercice est de + 767 238,13 €

Madame le Maire propose d'affecter ce résultat ainsi :

- Part affectée à la couverture du besoin de financement (cpte 1068) – 120 078,30 €

- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) + 647 159,83 €

Accord à l'unanimité Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VI - Taux d'imposition 2024 :

Le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice de 2024, le taux de 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est à-dire, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant le contexte économique et social difficile, Madame Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente en 2024, ceux-ci n'ont pas augmentés depuis 2009.

Vote : Taxe foncière (bâti) 59,10 %

Taxe foncière (non bâti) 75,55 %

Accord à l'unanimité Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VII – Budget primitif 2023 :

Voir tableau ci-dessous. Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses.

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses		Dépenses	
Ch. à caractère général	186 000	Matériel	30 000
Ch. de personnel	351 200	Electrification	70 000
Ch. de gestion courante	158 243,83	Bâtiments	75 000
Atténuations de produits	3 000	Mairie	5 000
Ch. financières	17 000	Ecole	5 000
		Epicerie	5 000
		PLU	10 000
Dotations, provisions	0	Salle multimédia	5 000
Virement section fonctionnement	730 000	Eglise	93 500
TOTAL	1 445 443,8	Médiathèque	5 000
		Cœur village	150 000
		Voirie	210 000
		Porche	75 000
		Emprunts	53 000
		Solde négatif reporté	120 078,30
		TOTAL	911 578,3
Recettes		Recettes	
Atténuations de charges	5 000	Subventions	36 500
Produits des services	4 000	Dotations :	
Impôts et taxes	38 000	FCTVA	20 000
Fiscalité locale	390 285	TA	5 000
Dotations et participations	137 999	Produits cessions immo	0
Autres produits gestion	223 000	Excédent	120 078,3
Excédent de fonction	647 159,83	Virement	730 000
TOTAL	1 445 443,8	TOTAL	911 578,3

Accord à l'unanimité Vote pour : 11 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VIII – Modification simplifiée du PLU :

Point reporté à une date ultérieure dans l'attente de l'avis du cas par cas déposé auprès de la MRAe (missions régionales d'autorité environnementale).

IX – Divers :

- Point sur les travaux : Placette, STEP, Terre pont de Ciman.
- Reprise du camping.
- Devis sèche mains.
- Dates :
 - Gestes qui sauvent 17, 24, 31 mai et 07 juin
 - Sécurité routière 7 novembre 9h-17h.

Clôture de la séance à 20h00.

Signatures

Fabienne Martinage, Maire et Présidente de séance :

Daniel Martinez, Secrétaire de séance :